ch de résolution que nous avons le devoir d'adopter pour la politique dans toutes les circonstances qui nous sont offertes.

Mais, est-ce que notre propagande ne porte pas comme propre d'action, essentiel la conquête des pouvoirs publics ? Et le Sénat n'est-il pas une de ces forteresses de la bourgeoisie capitaliste qu'il importe de conquérir ?

Longtemps, le parti socialiste a dédaigné de l'attaquer à cette forteresse. Naïvement, il demandait à ceux qui l'occupent de la raser.

Mais l'expérience des dernières années, plus que négative était positive et, disque quelques années, les plus révolutionnaires d'entre nous qui renonce à une tactique qui devait rester sans effets pratiques.

Du même temps que cette sage résolution était prise, le nombre des électeurs sénatoriaux socialistes s'accroissait, grâce par la conquête de municipalités, soit par même pénétration dans les assemblées départementales, — à taille cassigne qu'au mois de janvier dernier, dans ce même département de Seine, ces quatre-vingt-dix suffrages sénatoriaux socialistes étaient exprimés.

Le scrutin du 22 janvier prochain nous dira si nos idées ont progressé dans ce même corps électoral. Toutefois, sans nous berner d'illusions, nous pouvons prévoir le jour où la minorité que nous étions hier, que nous restons sans nul doute demain, deviendra une force avec laquelle les partis réactionnaires devront compter s'ils ne veulent se faire pièce et poings liés, à la réaction.

Les élections municipales et départementales prochaines qui précéderont d'un an le renouvellement général du Sénat, dans le Nord, prouveront, j'en ai la ferme conviction, que je ne me trompe pas !

Ceci que l'idée socialiste pénètre de plus en plus profondément les masses ; partout, les travailleurs s'unissent plus étroitement et font coalition dans leur pays, un moyen chaque jour grossi et plus résistant d'hommes désintéressés et préoccupés qui identifient la République avec le Socialisme.

C'est pour permettre à ceux-là de témoigner de leurs sympathies que ma candidature a été posée.

Mais, pas plus que la Fédération qui me présente, je ne veux, en ce moment, passer pour jeter à l'équivoque...

Il faut que tout le monde sache bien qu'en voyant pour moi, ce n'est pas pour un socialiste mal-disant, mais bien pour l'un voteur, mais pour le Socialisme avec toutes ses conséquences politiques et économiques.

Nous voulons, dans l'ordre politique, la suppression de l'Etat laïque et, par voie de conséquence, la séparation des Eglises et de l'Etat et la laïcité absolue de l'enseignement.

Nous voulons dans l'ordre économique, l'expropriation de la classe capitaliste et l'appropriation sociale de tous les moyens de production.

Mais nous savons que ce n'est pas de jour au lendemain que nous atteindrons à l'heure de prélogie, à réduire les égoïsmes gardiens des abus contre lesquels nous nous élevons ; aussi n'hésitons-nous pas à faire appel à tous ceux qui, par des réformes successives, préparent volontairement en nous, les voies à la République sociale.

Or, le Sénat doit devenir un instrument pour nos conquêtes.

Un vœu de démocratisme a déjà passé sur lui. Il dépend de nous de le démocratiser tout à fait, et je serais heureux, pour ma part, si mon entrée en lice pouvait avoir pour résultat de faire parvenir au moins au seuil de la Haute-Assemblée, les plaidoyers de propagande qui prêne et qui soutire, attendant en vain, en vert de justice sociale.

Ceux-ci, ceux-là, ceux-là, ceux-là, ceux-là, qu'il appartient de me donner assez de force pour cette tâche dont se contentera mon ambition.

Docteur G. DESMONS,
Ancien médecin-chef des hôpitaux militaires.

Comité Républicain Départemental

AVIS AUX DÉLÉGUÉS RÉPUBLICAINS

Une permanence sera établie pendant toute la journée de dimanche dans la salle de réunion du PROGRÈS DU NORD.

Dans le cas où le premier tour de scrutin ne donnerait pas de résultat définitif, RÉUNION A 1 HEURE 1/2.

En cas de troisième tour, RÉUNION A 5 HEURES 1/2.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

Perquisitions à propos de la grève de l'alimentation

Paris, 6 janvier. — En vertu d'une commission rogatoire, M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu ce matin dans les diverses permanences syndicales le mois dernier ont été commandées les circulaires et les affiches qui furent apposées sur les murs de Paris par les meneurs de la grève des boulangers.

Le magistrat a saisi les placards restés en magasin et les documents se rapportant à la confection des affiches et des circulaires.

De ces investigations, il semble résulter que toutes les commandes adressées aux imprimeurs ont été faites par le syndicat ouvrier des boulangers, même celles se rapportant aux affiches placardées par les soins de la Fédération de l'alimentation et de la Fédération du travail.

Une lettre de Cyvoct

Paris, 6 janvier. — Dans une lettre que Cyvoct adresse au ministre de la justice et que publie la *Petite République*, l'ancien forçat proteste contre le refus que lui a opposé la chancellerie de transmettre le dossier de son procès à la Cour de cassation. Il y passe

[illegible] ...rement à partir, les magistrats de parquet de Lyon qui ont, soit dirigé l'instruction, soit requis sa condamnation, et demande en garde des sceaux d'inviter ces magistrats à le poursuivre un diffamation devant la Cour d'assises.

Il déclare, en outre, qu'il a fourni, dans le mémoire adressé au président de la Cour, pour solliciter la revision de son procès, la preuve :

1° Qu'il a été condamné pour avoir, par des machinations des mêmes magistrats, provoqué l'attentat dit de « l'assommoir » ;

2° Que ces machinations et ces artifices ont abouti à l'article « Du Bouge », dont il n'est pas l'auteur ;

3° Que son auteur était bien sous ses ordres à son retour de Cyvoct ;

4° Que cet auteur lui-même s'est fait connaître depuis par une lettre que le ministre de la justice a entre les mains.

Cyvoct continue par l'exposé des circonstances dans lesquelles s'est déroulé son procès en 1883. Il relève que, dans la même session d'assises où il fut condamné, plusieurs procès eurent lieu pour provocation au meurtre. Déclarés complices, les auteurs de ces provocations furent condamnés au maximum de la peine, deux ans de prison, 3,000 francs d'amende. Comment et pourquoi le jury du Rhône a-t-il jugé qu'un complément Cyvoct, il le condamnait à la peine de mort ? Voilà la question qui, suivant l'aveu forçat, doit se poser et qui incrimine le rôle des magistrats qui l'ont poursuivi. Cyvoct conclut en ces termes :

Monsieur le Ministre, quoi que l'on puisse vous dire sur mon compte, quelque effort que l'on tente pour vous tromper dans votre esprit, l'infâme légende de mensonges et de calomnies sous laquelle je suis étouffé. Je vérifie, n'écoutez rien. Songez que ce que je vous demande est pas de chose, que les conditions dans lesquelles je vous la demande sont presque un devoir de me l'accorder, et dédiée que je serai pourvoirai.

On se souvient que, condamné à mort, Cyvoct refusa de signer son pourvoi en grâce, et que celle-ci lui fut accordée par mesure administrative.

Un crime passionnel

Paris, 6 janvier. — Vers six heures du soir, dans un hôtel situé 18, boulevard de la Villette, une jeune femme, Marie Lambert, âgée de 17 ans, apporte dans l'où a domicile, amenant. Elle portait une blessure au dos. Conduite à l'hôpital et interrogée par le commissaire, elle déclara qu'elle était la femme d'un compagnie de son ami, Georges Lefebvre, âgé de vingt et un ans, conducteur au 6e régiment d'artillerie. Soudain, celui-ci s'était jeté sur elle et l'avait frappée d'un coup de couteau.

Le canonnier fut aussitôt arrêté. Mais on fut obligé de le transporter à l'hôpital, car il avait avalé de la teinture d'iode et était en proie à de vives douleurs.

Interrogé à son tour, il a prétendu que sa maîtresse et lui avaient résolu de mourir. A l'appui de son affirmation, il a cité le texte d'une lettre qu'il avait écrite à ses parents et qu'on a retrouvée dans la chambre d'hôtel.

Le transport « Vienne »

Toulon, 6 janvier, 12 h 55 soir. — Une correspondance particulière arrivée d'Oran à Toulon affirmerait qu'un voilier venant d'Amérique aurait rencontré, avant le *Romanche*, la *Vienne* naufragée à la voile.

Le voilier aurait fait les signaux d'usage ainsi que le font des navires se rencontrant en mer, mais la *Vienne* se serait contentée de signaler « n'avoir pas d'espère que le jour ».

Cette lettre, reproduite par un journal local, laisserait donc supposer que la *Vienne* n'avait besoin d'aucun secours.

A la préfecture maritime, rien d'officiel n'est encore parvenu.

Le mauvais temps dans le Midi

Perpignan, 6 janvier. — Tandis que des pluies torrentielles tombaient cette nuit dans la plaine du Roussillon, une violente bourrasque de neige s'abattait sur les montagnes du département, particulièrement dans l'arrondissement de Prades.

De Prades jusqu'à Bourg-Madame, de nombreux fils téléphoniques et téléphoniques se sont rompus sous le poids de la neige. Les communications postales sont interrompues dans les cantons d'Olette, Mont-Louis, Saillagouse et une partie du canton de Prades.

Ce matin, le temps s'est remis au beau.

Les grèves

Marseille, 6 janvier. — A la suite d'un différend provoqué par la réduction du personnel, les employés de la manufacture et les ouvrières allumeuses ont cessé le travail. Ils se sont joints les ouvriers après-midi à la Bourse du Travail et ont discuté les mesures à prendre pour que l'administration donne l'ordre de compléter le personnel.

Les employés et ouvrières ont décidé de ne reprendre le travail que lorsque satisfaction leur aura été accordée.

Lorient, 6 janvier. — La grève des bataillons d'Hennebont est circonscrite. Les usines métallurgiques ayant donné satisfaction à leurs revendications.

Assassinat d'un instituteur

Nice, 6 janvier. — Le parquet de Grasse vient, après interrogatoire, de mettre en état d'arrestation Mme Achard, belle-mère de l'instituteur Soustelle, assassiné dans les circonstances que nous avons relatées.

La vieille dame a, paraît-il, démentie impassible, se contentant de répondre qu'elle était malade. Le magistrat fit alors appeler le médecin de la maison d'arrêt, lequel, après un rapide examen, confirma que la prévenue était en état de supporter le régime de la prison. En conséquence, elle fut immédiatement incarcérée, après avoir subi un interrogatoire d'identité.

La brique incendiaire

Angers, 6 janvier. — Une femme Guillon, âgée de soixante et onze ans, habitant La Chapelle Saint-Sauveur, a été réveillée en sursaut par le feu qu'avait communiqué à son lit une brique surchauffée placée à ses pieds. La malheureuse, horrifiée, a brûlée, se traîna jusque dans le jardin, où on trouva son cadavre en matin.

Autres Pays

Russie et Japon

Londres, 6 janvier. — Deux dépêches venant de Vladivostok et de Moukden annoncent que le 2e régiment de fusiliers russes refuse de marcher en Corée pour procéder les intérêts russes compromis par pouvoirs frégucnions dont les pouvoirs sont contenus sont le théâtre.

La presse anglaise fait grand bruit autour de ce fait qui, semble-t-il, prend presque comme un *casus belli*. Elle oublie que les Américains ont également débarqué des troupes pour garder la légation des Etats-Unis à Séoul et que les Japonais ont eux aussi des forces stationnées en Corée dans le même but.

D'après une dépêche de Port-Arthur (source russe), un ordre vient d'arriver à Chemulpo, ayant à son bord des troupes destinées à la protection de la légation de Séoul.

Toutes les puissances intéressées prennent aussi des mesures dans cette conflit. Mais qu'elles s'efforcent d'écarter, mais qui demeure encore dans le domaine des possibilités.

Il est intéressant de faire d'information, le bruit qui a été reproduit par tous les journaux anglais d'une démarche personnelle du roi Edouard auprès du tsar pour le maintien de la paix.

Le chargé d'affaires de Corée à Londres a dit à un journaliste qui avait des raisons de croire que les négociations entre la Corée, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Russie et le Japon, relativement à l'ouverture de Yougangho et de Vija au commerce international seraient sur le point d'aboutir.

L'ouverture de ces ports sera prochainement décidée.

Le chargé d'affaires estime qu'il n'y aura pas de guerre entre la Russie et le Japon, et que les négociations actuelles se clorent d'une manière satisfaisante.

D'autre part on mande de St-Pétersbourg au *New-York Herald* :

On montre ici une nervosité croissante à cause de l'attitude du Japon.

Le bruit court que les Japonais ont fait tous leurs préparatifs en vue de l'occupation de Masampho et que la nouvelle de leur débarquement sera apprise incessamment. Cette opération aurait pour résultat de rendre la crise tout à fait aiguë, car l'amiral Alexieff a pleins pouvoirs pour agir d'une façon décisive en cas de provocation.

A aucun prix, on ne tolérera l'occupation de Masampho par les Japonais, car ce port est un point stratégique au milieu des places fortes russes.

On prétend que le ministre de la guerre est favorable à une solution conciliatrice, mais voterait pour la guerre si les propositions russes n'étaient promptement acceptées.

Une autre dépêche de St-Pétersbourg est à ce point suspecte qu'elle engage que le tsar pourra annoncer, demain jeudi, à l'occasion de le Noël russe, que le maintien de la paix est assuré.

La grève des matelots à Barcelone

Barcelone, 6 janvier. — La grève des marins prend de plus en plus d'extension. Les ouvriers qui arrivent sont aussitôt abandonnés par leur matelots. Cependant les grévistes ont décidé de laisser toute liberté d'action aux marins employés sur les bateaux étrangers.

Vingt vapeurs et de nombreux bateaux de cabotage ne peuvent pas sortir faute de personnel.

Barcelone, 6 janvier. — Les ouvriers grévistes de la marine marchande ont reçu des adhésions de la plupart des corporations analogues des diverses villes maritimes de l'Espagne, de sorte que la grève est à peu près générale. Le travail est complètement suspendu dans le port.

Des patrouilles armées, postées dans les canots de la capitainerie générale, veillent au maintien de l'ordre. Un grand nombre de barques qui voulaient jeter l'ancre ici pour transporter des nouvelles relatives à la grève ont été obligées de passer au large.

Bilbao, 6 janvier. — Les équipages des vapeurs qui ont pour port d'attache Bilbao, ont présenté aux compagnies d'armateurs les décisions du Congrès des matelots de la marine marchande qui a eu lieu à Alicante. Si, dit-on, les armateurs n'ont pas accepté leurs propositions, les matelots se mettront en grève *lundi*.

Notre Bloc-Notes

Odessa, 6 janvier. — On apprend de source certaine que le Tsar et la Tsarine, après les souverains russes à Sarkoïé-Selo ou à Gatchina vers le milieu d'avril prochain. On ajoute que ce départ leur aurait été conseillé comme pour le repos parce que les environs sont très propices à la chasse.

Paris, 6 janvier. — Le comité général socialiste aurait l'intention d'exclure de ses rangs, après M. Millerand, M. Gustave Rouanet.

Genève, 6 janvier. — *Le Journal de Genève* annonce que Boris Saraloff, le révolutionnaire macédonien, est arrivé, lundi, à Genève, sous un nom d'emprunt.

Tunis, 6 janvier. — Un nommé Lallier, venu dernièrement dans notre ville avec une actrice de grande beauté, pour vendre différents bijoux qu'il avait volés, vient découvert par la justice et conduit devant le tribunal. Là, il s'est suicidé en avalant de grosses pilules de potassium.

Fontainbleau, 6 janvier. — Le commandant du génie Dedeyn, attaché à l'Ecole de cavalerie, qui était tombé de cheval, hier, pendant les exercices du polygone, est mort à dix heures du matin à l'infirmerie de l'Ecole.

St-Gall (Suisse), 6 janvier. — Un des hommes les plus considérés de canton, le lieutenant-colonel Peat, a été arrêté, aujourd'hui pour détournements et privarication.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Le concours général agricole. — Aux termes d'une note officielle du Ministère de l'Agriculture, le concours général agricole de 1904 se tiendra à Paris, dans la galerie des machines, du lundi 29 février au mardi 8 mars. Les demandes d'admission des exposants devront être adressées au ministre de l'Agriculture, le 31 janvier au plus tard.

Commission mixte. — Tarif des laines. — La Commission mixte se réunira à la mairie d'Armentières, vendredi prochain, 8 courant, à 2 heures du soir sous la présidence de M. le Préfet du Nord, à l'effet d'élaborer le tarif des Lainiers.

Cour d'assises du Nord. — La première session des assises du Nord pour l'année 1904 s'ouvrira le lundi 1er février sous la présidence de M. Maxime Lefrançois, conseiller à la Cour.

Prime aux cultivateurs de lin et de chanvre. — L'*Officiel* publie ce matin un décret fixant pour 1903, à 66 francs par hectare le montant de la prime accordée aux cultivateurs de lin et de chanvre.

Ecole d'artillerie et du génie. — Parmi les sous-officiers récemment admissibles à la suite du dernier concours pour l'admission à l'école d'artillerie et du génie, nous relevons les noms de MM. Chaure, Cocquin, Sergent et Mlle Sergent, ...

Nominations. — *Par décret du 30 décembre 1903 :*

M. Alphonse Mossion, commissaire de police à Lillers, a été nommé à Saint-Omer. — M. *François Haow, commissaire de police à Hazebrouck*, a été nommé à Lillers.

Par arrêté préfectoral du même jour, M. Pierre Fergeaud, candidat militaire admis, a été nommé commissaire de police à Hazebrouck.

Dernière Heure

MADRID

Succès républicains en Espagne

Les dernières élections municipales ont été un grand triomphe du parti républicain.

Dans les principaux centres les candidats de ce parti ont été élus à une majorité écrasante.

Les nouveaux édiles viennent de prendre possession de leurs sièges. Partout les masses ont acclamé les vainqueurs. A Séville, le *Marche Royale* a été hué et sifflé et la foule a entonné la *Marseillaise* en faisant une ovation aux conseillers municipaux républicains.

SAINT-PÉTERSBOURG

Russie et Japon

Une dépêche de Séoul annonce que deux croiseurs russes sont en rade de Chemulpo ; deux autres seraient à la Masampho. Ils seraient également ancrés dans le port et leurs officiers déclarent qu'ils y resteront jusqu'à la fin de la crise.

En raison de l'insécurité à Séoul, le ministre des Etats-Unis a fait venir une centaine d'hommes pour protéger la légation.

Les autorités japonaises ne répondent pas de loyalisme et de la discipline des troupes.

La *Gazette de la Bourse* annonce l'envoi en Corée d'un régiment de tirailleurs pour sauvegarder les intérêts russes menacés par les conflits entre Japonais et Coréens.

LE HAVRE

Le navire dunkerquois « Barque Fauconnier »

L'équipage du 3-mâts « Barque Fauconnier », du port de Dunkerque, qui a fait naufrage près de Cork, après avoir fait un voyage de huit mois, de Philadelphie à San-Francisco, est arrivé ce matin de Southampton. L'équipage composé de 26 hommes a été dirigé sur son port d'attache.

Le naufrage a eu lieu dans la nuit du 1er janvier, par une brume intense, en hautemer, le navire fut drossé à Seven-Head, d'où il fut aperçu par des bateaux de pêche, qui ne pas s'exposer inutilement, l'équipage de ce dernier bateau attendit le jour pour opérer le sauvetage qui se fit dans des conditions assez périlleuses.

Les marins durent abandonner la plus grande partie de leurs vêtements.

NEW-YORK

Accident de chemin de fer — 30 tués

Un terrible accident de chemin de fer s'est produit dans le Kansas, entre un train de voyageurs et un autre train contenant de nombreux bestiaux. Tous les voyageurs, au nombre d'une trentaine, ont été tués.

Les deux convois ont été réduits en miettes.

ROUBAIX

Statistique sanitaire du mois de décembre 1903. — Naissances 340 ; légitimes, 308 ; illégitimes, 32 — Mort-nés, 9 ; légitimes, 6 ; illégitimes, 3 — Mariages, 70 — Divorces, 6 — Décès, 181.

Causes des décès — Fièvre typhoïde, 1 — Rougeole, 1 — Fièvre puerpérale, 1 — Diphtérie, 2 — Tuberculoses, 24 — Cancer et tumeurs, 10 — Méningite simple, 6 — Congestion, 10 — Maladies organiques du coeur, 12 — Bronchite aiguë, 3 — Bronchite chronique, 2 — Pneumonie, 6 — Autres affections de l'appareil respiratoire, 25 — Diarrhée, 7 — Cirrhose du foie, 1 — Néphrite, 3 — Fièvre puerpérale, 3 — Débilité congénitale, 2 — Debilité senile, 8 — Suicides, 2 — Autres maladies, 18.

Il est mort : 29 enfants de moins de un an — 19 de 1 à 5 ans — 12 de 5 à 19 — 17 personnes de 20 à 39 ans — 26 de 40 à 59 ans — 57 de 60 ans et plus.

Graves accidents de travail. — M. Pierre Dhesse, âgé de 44 ans, demeurant rue des Vélocipèdes, 12, batteur aux cardes chez M. Auguste Lepoutre, a reçu un coup de volant de fer sur l'épaule droite, en voulant graisser une machine de laine.

Dhesse, qui a une fracture osseuse de la main droite, a été mis en chômage pendant 20 jours de travail de plus de trente jours.

— M. J.-B. Courtehalle, 23 ans, demeurant à Wattrelos, homme de peine chez M. Alfred Motte, s'est fait des contusions multiples aux bras en déchargeant des pièces de machines. 15 jours de repos.

— M. Auguste Mureau, 50 ans, demeurant, 209, rue Pierre-de-Roubaix, tuyauteur chez M. Oscar Brict, a eu le pied droit pris par la roue de devant d'un camion qu'il faisait démarrer.

Mureau, qui a le pied foulé, devra garder un repos complet pendant quinze jours.

— M. Ferdinand Demarquette, 42 ans, manœuvre, demeurant à Toufflers, travaillant pour le compte de M. Auguste Prouvé, s'est fait une entorse du pied droit. 20 jours de repos.

Les arrestations. — Les agents de police Dujardin et Lamotte, ont arrêté vers 11 heures du soir, rue Nain, le nommé Delobel Léon, 26 ans, journalier, sans domicile fixe, inculpé de vagabondage.

— L'individu arrêté dans les circonstances que nous relations dans notre édition d'hier matin, au coin de Wattrelos et Paul, 19 ans, plongeur, demeurant rue de Courtrai.

Il sera conduit à Lille sous l'inculpation de mendicité, ivresse, outrages et rébellion.

Au Minck. — Il a été saisi hier matin, au Minck, 100 kil. de poissons de mauvaise qualité.

LUMINOL *Savon pour le Linge, les Laines les Flanelles et le Ménage*

Le chapitre des vols. — Dans la soirée du dimanche, deux ouvrières qui avaient du linge, ont été dérobés au préjudice des époux Marescaux, demeurant rue de la Perche, fort Brict, 7.

Ces objets avaient été laissés dans la cour commune.

SAVON DU CONGO *Hors Concours 1900* Produits Hygiéniques

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Relevés annuels comparatifs

Année 1901

559	colis de soie		40.457 k.
225.746	» de laine peignée		26.498.425
51.391	» de laine filée		6.226.965
9.776	» laines div. et bloussses		1.092.504
19.180	» de coton		2.087.173
307.252	colis pesant ensemble		36.005.858

Marché à terme : 731.148 kilogs
Décroissage . . . 1.635 1/2 opérations
Tirage . . . 31.947 1/2 »

Année 1902

487	colis de soie		44.564 k.
202.992	» de laine peignée		22.910.[illegible]
37.279	» de laine filée		4.527.815
9.175	» laines div. et bloussses		1.407.784
12.549	» de coton		1.33[illegible] 994
260.389	colis pesant ensemble		31.[illegible]

Marché à terme : 435.178 kilogs
Décroissage . . . 1.705 1/2 opérations
Tirage . . . 20.682 1/2 »

Année 1903

435	colis de soie		38.551 k.
118.012	» de laine peignée		13.924 72
35.013	» de laine filée		4.398.757
11.794	» laines div. et bloussses		1.360.[illegible]
11.311	» de coton		1.196.458
177.565	colis pesant ensemble		20.730.[illegible]

Marché à terme : 102.045 kilogs
Décroissage . . . 1.463 1/2 opérations
Tirage . . . 18.382 1/2 »

Le Directeur,
L. BIPPER.

WATTRELOS

Mensonges partout, mensonges toujours !

MM. Leplat, maire provisoire de Wattrelos, et son complice Péric, adjoint non moins provisoire, continuent leurs agissements peu louables et sévèrement jugés par la population pour en arriver à faire disparaître l'éclairage électrique et rétablir le gaz en faisant un cadeau de cent cinquante mille francs à la Compagnie de leur rêve.

Ils disent et redisent qu'ils ont tous les répétons : pour atteindre — ils n'y arriveront pas — le but qu'ils se proposent, MM. Leplat, Perin, Mylore, Gas et Ciers, comptent les moyens les plus détournés, les plus suspects.

Ils savent que la grande majorité de la population veut l'éclairage électrique. Que lui importe !

Bien qu'à la fin d'un mandat qui l'a mis à grand mal les finances municipales, en dépit des efforts inouïs pour grever encore la commune et la tirer pendant 37 ans à une sangsue de gaz.

Et tout cela à la veille d'une élection. Ennemis sérieux ? Sont-ce les scélérats d'administrateurs sages, avisés ? Non !

On c'est un despotisme idiot, où une gaminerie sans nom, doublée d'une impéreyrnoire coupable.

Voilà ce que disent tout haut les électeurs de Wattrelos, comme à quelque chose des jours de passe-passe dont se montrent si prodigues M. Leplat et son compère Périn.

Ces deux hommes, l'un doublant l'autre, sont les mauvais génies de la commune.

Après s'avoir pu faire à Loyale, leur entêtement contre l'électricité leur fait commettre les sottises les plus extraordinaires.

Avec une incurie que nul ne saurait qualifier, ils ont laissé périclier l'installation électrique pour pouvoir, plus à l'aise agir, il faisait mieux au plus cul encore.

Formée depuis longtemps, l'usine électrique en marche, tout plus, n'abmait, se rouillait avec ses feux éteints.

Les goloés surtout devient lui être préjudiciables.

C'est ce qu'à maintes reprises firent remarquer à l'Administration, les employés de l'usine sollicitant l'autorisation, *qui leur fut refusée*, d'allumer les fours, les fourneaux.

Ce qui devait fatalement se produire dans de telles conditions est arrivé : les goloés ont fait sauter la calotte de la chaudrette du niveau d'eau, un même chaque quelque chose ... ...

La ville est très riche, les finances municipales vont encore danser, le contribuable paiera et M. Périn, qui depuis ces dégrédations s'est compromis — quelle sage lenteur — de donner l'autorisation d'allumer les feux, sera content.

Et voilà comment Wattrelos est administré par le simple fait de la haine de quelques hommes pour l'éclairage électrique.

Mais on n'en peut rien dire, les choses sont poussées plus loin encore par « Mystère, Gaz et Cie ».

La bonne foi préfectorale a été surprise ; on a menacé d'épouvanter la population en agitant devant ses yeux des chiffres qu'on savait pertinemment faux et grossis à plaisir ; on a trouqué des tuyaux ; on a opposé la plus insigne mauvaise volonté et la plus grande force d'inertie pour paralyser tout ce qui devait démontrer que l'éclairage électrique, le seul devant rendre de réels services à la population de Wattrelos, était, étant donné l'installation existante, plus pratique et moins onéreux que le gaz.

Une inconcevable méfiance, frisant d'assez près la grossièreté, a fait écrire M. Leplat à l'Ecole Polytechnique pour savoir si M. Menjaud Paul, l'ingénieur électricien cité par M. Pollet serait bien de cet établissement. M. Leplat a ramassé là un sérieux bouchon.

Pour jouer à l'éclairage par le gaz et à entrer — Dieu sait comment, sinon que M. Leplat désire le faire avant que les électeurs le rendent aux délices de la vie de famille, on est alle plus loin encore.

M. Dreyfus, ingénieur chargé d'établir une contre-expertise vient à Wattrelos : une sous commission composée de MM. J.-B. Liagre, Henri Brifaut, Henri Labbe et P. Dhaliuit devait suivre ses travaux.

M. Périn, qui n'avait aucune qualité pour cela, s'empresse de se joindre à la sous-commission, pour chercher à influencer sans doute.

M. Dreyfus, devant MM. Liagre, Brifaut, Labbe, Dhaliuit et Périn, déclare que l'usine est en bon état, qu'elle peut marcher avec quelques légères et peu coûteuses modifications.

Crac ! le lendemain, avec cette mauvaise foi qui est la caractéristique de cette campagne de « Mystère, gaz et Ciers contre l'éclairage électrique, l'organe de la société « Mystère, gaz et Cie », trouque les paroles de M. Dreyfus de façon à les rendre défavorables à l'éclairage électrique.

Ce n'est pas plus malin que cela !

Indignés de ce sans-gêne qui, une fois de plus, montre le bout de l'oreille de « mystère et gaz » et sert de gave de l'Ours à MM. Périn et Leplat, les membres de la sous-commission : MM. Liagre, Brifaut, Labbe, Dhaliuin, toutes personnes très sérieuses et dignes d'être crues, veulent protester, rétablir exactement les paroles de M. Dreyfus s'adressant à eux, les membres de la sous-commission délégués, en les rendant un peu plus mal que tout ne pouvait leur faire espérer de quelque.

Oh ! ils osent, ces honnêtes gens, soutenir que M. Dreyfus a reconnu l'installation bonne et pouvant rendre des services plus précieux que pourrait en rendre le gaz. C'est pour le coup qu'ils ont été reçus au plus mal !

Toutes les malédictions de la Cie Mystère et gaz ont fondu sur eux.

Leur protection a été mise au panier et ils doivent s'estimer bien heureux, eux les gens poètes, sérieux et respectés, si on ne les traite pas de menteurs.

Ils étaient quatre présents, leur témoignage est nul, le seul témoignage digne de foi est sans doute celui de l'*ocoque* qui accompagnait M. Périn.

Pour « mystère et gaz » l'affirmation de quatre hommes d'honneur doit s'effacer, disparaître devant la nécessité qu'il y a, même au prix de grands mensonges, de faire crever le l'éclairage électrique pour le plus grand

Ils savent que la grande majorité de la population veut l'éclairage électrique. Que lui importe !

Bien qu'à la fin d'un mandat qui l'a mis à grand mal les finances municipales, en dépit des efforts inouïs pour grever encore la commune et la tirer pendant 37 ans à une sangsue de gaz.

Et tout cela à la veille d'une élection. Ennemis sérieux ? Sont-ce les scélérats d'administrateurs sages, avisés ? Non !

On c'est un despotisme idiot, où une gaminerie sans nom, doublée d'une impéreyrnoire coupable.

Voilà ce que disent tout haut les électeurs de Wattrelos, comme à quelque chose des jours de passe-passe dont se montrent si prodigues M. Leplat et son compère Périn.

Ces deux hommes, l'un doublant l'autre, sont les mauvais génies de la commune.

Après s'avoir pu faire à Loyale, leur entêtement contre l'électricité leur fait commettre les sottises les plus extraordinaires.

Avec une incurie que nul ne saurait qualifier, ils ont laissé périclier l'installation électrique pour pouvoir, plus à l'aise agir, il faisait mieux au plus cul encore.

Formée depuis longtemps, l'usine électrique en marche, tout plus, n'abmait, se rouillait avec ses feux éteints.

Les goloés surtout devient lui être préjudiciables.

C'est ce qu'à maintes reprises firent remarquer à l'Administration, les employés de l'usine sollicitant l'autorisation, *qui leur fut refusée*, d'allumer les fours, les fourneaux.

Ce qui devait fatalement se produire dans de telles conditions est arrivé : les goloés ont fait sauter la calotte de la chaudrette du niveau d'eau, un même chaque quelque chose ... ...

La ville est très riche, les finances municipales vont encore danser, le contribuable paiera et M. Périn, qui depuis ces dégrédations s'est compromis — quelle sage lenteur — de donner l'autorisation d'allumer les fours, sera content.

Et voilà comment Wattrelos est administré par le simple fait de la haine de quelques hommes pour l'éclairage électrique.

Mais on n'en peut rien dire, les choses sont poussées plus loin encore par « Mystère, Gaz et Cie ».

La bonne foi préfectorale a été surprise ; on a menacé d'épouvanter la population en agitant devant ses yeux des chiffres qu'on savait pertinemment faux et grossis à plaisir ; on a trouqué des tuyaux ; on a opposé la plus insigne mauvaise volonté et la plus grande force d'inertie pour paralyser tout ce qui devait démontrer que l'éclairage électrique, le seul devant rendre de réels services à la population de Wattrelos, était, étant donné l'installation existante, plus pratique et moins onéreux que le gaz.

Une inconcevable méfiance, frisant d'assez près la grossièreté, a fait écrire M. Leplat à l'Ecole Polytechnique pour savoir si M. Menjaud Paul, l'ingénieur électricien cité par M. Pollet serait bien de cet établissement. M. Leplat a ramassé là un sérieux bouchon.

Pour jouer à l'éclairage par le gaz et à entrer — Dieu sait comment, sinon que M. Leplat désire le faire avant que les électeurs le rendent aux délices de la vie de famille, on est alle plus loin encore.

M. Dreyfus, ingénieur chargé d'établir une contre-expertise vient à Wattrelos : une sous commission composée de MM. J.-B. Liagre, Henri Brifaut, Henri Labbe et P. Dhaliuit devait suivre ses travaux.

M. Périn, qui n'avait aucune qualité pour cela, s'empresse de se joindre à la sous-commission, pour chercher à influencer sans doute.

M. Dreyfus, devant MM. Liagre, Brifaut, Labbe, Dhaliuin et Périn, déclare que l'usine est en bon état, qu'elle peut marcher avec quelques légères et peu coûteuses modifications.

Crac ! le lendemain, avec cette mauvaise foi qui est la caractéristique de cette campagne de « Mystère, gaz et Ciers contre l'éclairage électrique, l'organe de la société « Mystère, gaz et Cie », trouque les paroles de M. Dreyfus de façon à les rendre défavorables à l'éclairage électrique.

Ce n'est pas plus malin que cela !

Indignés de ce sans-gêne qui, une fois de plus, montre le bout de l'oreille de « mystère et gaz » et sert de gave de l'Ours à MM. Périn et Leplat, les membres de la sous-commission : MM. Liagre, Brifaut, Labbe, Dhaliuin, toutes personnes très sérieuses et dignes d'être crues, veulent protester, rétablir exactement les paroles de M. Dreyfus s'adressant à eux, les membres de la sous-commission délégués, en les rendant un peu plus mal que tout ne pouvait leur faire espérer de quelque.

Oh ! ils osent, ces honnêtes gens, soutenir que M. Dreyfus a reconnu l'installation bonne et pouvant rendre des services plus précieux que pourrait en rendre le gaz. C'est pour le coup qu'ils ont été reçus au plus mal !

Toutes les malédictions de la Cie Mystère et gaz ont fondu sur eux.

Leur protection a été mise au panier et ils doivent s'estimer bien heureux, eux les gens poètes, sérieux et respectés, si on ne les traite pas de menteurs.

Ils étaient quatre présents, leur témoignage est nul, le seul témoignage digne de foi est sans doute celui de l'*ocoque* qui accompagnait M. Périn.

Pour « mystère et gaz » l'affirmation de quatre hommes d'honneur doit s'effacer, disparaître, devant la nécessité qu'il y a, même au prix de grands mensonges, de faire crever le l'éclairage électrique pour le plus grand

Le Bossu ou le Petit Parisien

Par Paul FÉVAL

PREMIÈRE PARTIE

LES MAÎTRES EN FAIT D'ARMES

Tous s'écartèrent d'instinct. Il monta les marches de l'escalier. Dans le compagnon, on reconnaît le gaillard d'une trempe de cavalier. Lagardère, le haut des épaules, mentin, son beau visage en pleine lumière, leva l'enfant, qui, à sa vue, s'était prise à sourire.

— Oh, c'est bien-il, voici la fille de Nevers ! Vient donc le marcher derrière moi, épée, assassin ! toi qui se commandé le meurtre, toi qui l'ai sauvé lâchement par derrière ! Qui que tu sois, la main gauche sur ma marque, je te reconnaîtrai. Et, quand il sera temps, je te vienne pas à Lagardère, Lagardère les à toi !

DEUXIÈME PARTIE

L'HOTEL DE NEVERS

I

Le maître d'or

Louis XIV était mort depuis deux ans, laissant pour successeur son arrière-petit-fils, le Dauphin et le duc de Bourgogne. Le trône était à son arrière-petit-fils, Louis XV enfant. Le grand roi n'avait était allé tout entier. Ce qui ne manque à personne après la mort lui avait manqué. Moins heureux que le dernier de ses sujets, il n'avait pu donner force à sa volonté suprême. Il est vrai que la prétention pouvait sembler exorbitante : disposer par acte authentique d'vingt-cinq millions de sujets ! Mais combien Louis XIV vivant aurait pu oser davantage ! Le testament de Louis XIV mort n'était, à ce qu'il paraît, qu'un chiffon sans valeur. On le déchira bel et bien. Personne ne s'en émut, sinon ses fils légitimés.

Pendant le règne de son oncle, Philippe d'Orléans avait joué au bonifom, comme Brutus. Ce n'était pas dans le même but. A peine eût-on cri à la porte de la chambre du roi : — Oui ! — et, vivant, le roi ! que Philippe d'Orléans jeta le masque. Le conseil de régence institué par Louis XIV roula dans les Hades. Il y eut un régent qui fut le duc d'Orléans lui-même. Les princes du